

Parce que les premiers ministres des provinces ont affirmé qu'on ne pouvait exercer les pouvoirs reconnus à l'article 91(1) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le chef de l'opposition prétend, lui aussi, qu'on ne peut exercer ces pouvoirs, que c'est idiot de la part du gouvernement de prétendre le faire.

Le chef de l'opposition se plaint de l'ingérence fédérale dans des domaines de compétence provinciale. A-t-on jamais entendu parler au Canada d'une ingérence plus flagrante que celle à laquelle se livrent les provinces en disant au gouvernement fédéral qu'il ne peut exercer des pouvoirs qui lui sont dévolus à l'article 91(1) de l'Acte? Si ce n'est pas de l'ingérence, qu'est-ce alors?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Les premiers ministres provinciaux ont dit qu'à moins d'une unanimité ou d'un consensus de quelque sorte—ils ont employé les deux termes—le gouvernement fédéral ne devrait pas user de son droit d'amender la constitution. Personne n'a jamais prétendu que les provinces n'avaient pas le droit de modifier leur constitution aux termes de l'article 92(1). Rien ne les empêche de décréter qu'il faut une reine, un gouvernement, une assemblée législative, des tribunaux, une administration, et ainsi de suite. Elles peuvent le faire. Mais d'après le parti d'en face, nous ne le pouvons pas. Nous ne pouvons rédiger une constitution qui prévoit une reine, un gouverneur général, un cabinet responsable devant le Parlement, deux Chambres, l'une constituée d'une certaine façon et l'autre différemment, et des tribunaux. Ils prétendent que nous ne pouvons rédiger une constitution pour nous en vertu de l'article 91(1), mais que les provinces, elles, le peuvent.

C'est une drôle d'interprétation des pouvoirs centralisés aux termes de l'article 91(1). J'ai entendu dire qu'il y a une sorte de poule qui pond des œufs merveilleux. Le ministre de l'Agriculture pourrait peut-être m'en dire davantage sur ce sujet. Mais il y a un hic. Chaque fois qu'elle pond des œufs, elle se retourne et les mange.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Après avoir pondu un œuf énorme qui couvre de nombreuses pages, une savante argumentation pour démontrer que nous ne devrions pas recourir à l'article 91(1) et agir de façon unilatérale, le chef de l'opposition, à la dernière page, nous sert la même conclusion que dans son discours. C'est lui qui va donner le ton si jamais il y a affrontement. Vous pouvez toujours compter sur lui pour les défendre. Il y a une petite phrase ambiguë à la dernière page de ce savant document qui se lit comme suit: «Il est clair qu'il existe des secteurs où le gouvernement fédéral peut agir seul, et nous le ferons au besoin.»

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ma foi, il n'y a pas de doute qu'ils ont appuyé les provinces. Nous avons vu comme ils les ont appuyées à Kingston. Voyons comment ils les ont appuyées en certaines autres circonstances. Prenons le cas des droits miniers sous-marins. Nous savons que cette question est en litige au Canada depuis au moins 12 ans. La Cour suprême a rendu une décision à ce sujet. Enfin, après des mois et même des années de négociations entre le gouvernement fédéral et les trois provinces Maritimes et Terre-Neuve, qui réclamaient la totalité des ressources situées au large de la côte, alors que les tribunaux

semblent en avoir décidé autrement, du moins sur la côte ouest, nous avons défendu les droits du gouvernement fédéral, comme c'est notre devoir de le faire, de défendre les droits dévolus au gouvernement fédéral par la constitution.

Il y a des premiers ministres qui défendent les droits des provinces. C'est leur devoir. C'est pour cela qu'ils sont élus. Je crois que le chef de l'opposition a choisi de siéger dans la mauvaise chambre. Il devrait siéger dans les assemblées provinciales, où il pourrait défendre les droits des gouvernements provinciaux.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Après des années de négociations, nous avons mis au point avec les trois premiers ministres des Maritimes une entente proposant une division des ressources. Ce n'était pas un jugement faisant jurisprudence, mais seulement une division équitable des ressources, et c'était même très avantageux pour les provinces. Après que cet accord eut été mis au point, il fut signé par les trois premiers ministres de l'Atlantique et par moi-même.

Un nouveau premier ministre conservateur a maintenant été élu en Nouvelle-Écosse. Une élection partielle fédérale se déroule actuellement dans cette province, et le chef de l'opposition s'y est rendu et a dit: «Si vous voulez la totalité des ressources, nous allons déchirer cet accord qui a été signé en bonne et due forme ici même au Parlement il y a quelques années, et nous allons vous donner la totalité.» Voilà un exemple où nous le voyons se porter à la défense des provinces. S'il le faut, il les défendra et leur donnera tout.

● (1732)

Prenons un autre exemple: les loteries. Je connais à fond le sujet puisque c'est en 1967 que j'ai présenté des amendements au Code criminel pour légaliser les loteries au Canada. Soit dit en passant, c'est de l'Alberta que m'est parvenu le plus grand nombre de lettres à ce sujet. Les Albertains étaient scandalisés parce que j'instituais un système «immoral». Au Québec, on se préoccupait d'autres aspects. Au Manitoba, c'est la loi sur le contrôle des armes à feu qui retenait l'attention, mais en Alberta, c'était les loteries. Environ dix ans après, nous avons tenté de conclure un arrangement avec les provinces. Nous voulions partager les loteries, mais les provinces voulaient les contrôler entièrement. Qui le chef de l'opposition appuie-t-il? Les provinces, bien sûr. Pourquoi le gouvernement fédéral devrait-il avoir sa loterie quand les provinces veulent conserver la totalité des bénéfices? Pourquoi devrions-nous participer, ne serait-ce que pour venir en aide au sport amateur? Pourquoi?

Le chef de l'opposition a une opinion bien tranchée. D'après ses propres termes, il est prêt à défendre les droits du gouvernement fédéral, mais il prétend que les provinces devraient seules contrôler les loteries. Heureusement, le ministre d'État (santé et sport amateur) (M^{me} Campagnolo) a réussi à réaliser un accommodement avec les provinces. J'ignore si cette entente de partage durera. On ne sait jamais parce que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse peut bien avoir la visite du chef de l'opposition et décider qu'il n'en veut plus.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Vais-je mentionner la taxe de vente?